TOUTE L'INFORMATION EN UN SEUL CLIC WWW.ST-ZOTIQUE.COM

HÔTEL DE VILLE

1250, rue Principale Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0

HEURES D'OUVERTURE

7 septembre au 31 mai

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 13 h

1 juin au 6 septembre

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h Vendredi : 8 h 30 à 13 h

NOUSJOINDRE

450 267-9335

Urbanisme et Services techniques : poste 1

Taxation : poste 3 Loisirs et plage : poste 4 Trésorerie : poste 5 Bibliothèque : poste 7

Service Incendie: 450 217-9335

Urgence municipale: 311





Suivez-nous sur Facebook et Instagram

ÉCOCENTRE DE SAINT-ZOTIQUE

HEURES D'OUVERTURE

Décembre à mars

Lundi au jeudi : Fermé Vendredi : 8 h à 17 h

Samedi et dimanche: 9 h à 16 h

Avril à novembre

Lundi : Fermé

Mardi au vendredi : 8 h à 17 h Samedi et dimanche : 9 h à 16 h

Pour connaître les matières acceptées, rendez-vous sur notre site Web au www.st-zotique.com/ecocentre.

TRICYCLE OUTIL D'AIDE AU TRI

Tricycle est un outil d'aide au tri intelligent et facile à utiliser qui permet à tous les citoyens de faire une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Selon la matière dont vous devez disposer et votre lieu de résidence, Tricycle vous présentera sur une carte ou sous forme de liste tous les lieux de disposition possibles, incluant les différents services de collecte de votre municipalité.

LES DIRECTS DU MAIRE

Le maire, Yvon Chiasson, tiendra des rencontres mensuelles en direct sur la page Facebook : « Municipalité de Saint-Zotique », le 4º mardi de chaque mois à 10 h. Ces rencontres ont pour but de discuter des points traités lors de la précédente séance ordinaire du conseil municipal. Les résidents sont invités à prendre connaissance du développement de ces dossiers dans le confort de leur résidence.

LES COLLECTES

Requêtes en ligne: www.st-zotique.com/requetes-en-ligne

BRANCHES

Seules les branches respectant ces consignes seront ramassées :

- La quantité et le volume doivent respecter 5 m de longueur x 3 m de largeur x 1,5 m de hauteur;
- Le diamètre des branches doit respecter 15 cm et moins;
- Les gros bouts des branches doivent tous être placés vers la rue;
- Aucune présence de déchets non admissibles (pierres, morceaux de métal, déchets végétaux, etc.);
- Aucune présence de bûches, de souches et/ou de racines.

DÉCHETS DOMESTIQUES

Si votre bac roulant n'a pas été vidé ou s'il a été brisé, veuillez communiquer avec l'entreprise Robert Daoust et Fils au 450 458-4340. *

* Pour tout problème rencontré avec le service à la clientèle de l'entreprise, veuillez communiquer avec nous au **450 267-9335, poste 1**.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Vos bacs roulants doivent être placés :

- Dans votre entrée à environ 1,5 mètre de la bordure de rue:
- Les roues en direction de votre propriété;
- À 1 mètre de distance de tout objet;
- Avant 7 h le matin.

OBJETS VOLUMINEUX

La collecte des objets volumineux est sur inscriptions seulement. Les inscriptions doivent être faites au maximum le vendredi précédant la collecte, à 13 h. TOUTES LES DEMANDES REÇUES APRÈS CE JOUR NE SERONT PAS CONSIDÉRÉES.

Marche à suivre : Complétez le formulaire en ligne intitulé « Collecte des objets volumineux » via la plateforme Requêtes en ligne.

MATIÈRES RECYCLABLES

Si votre bac roulant a été brisé, vous devez compléter le formulaire en ligne intitulé « Bac des matières recyclables – Bris » via la plateforme Requêtes en ligne:

Si votre bac roulant n'a pas été vidé, vous devez compléter le formulaire en ligne intitulé « **Collecte des matières recyclables – Problématique** » via la plateforme *Requêtes en ligne*.

RÉSIDUS DE JARDIN

Seules les feuilles d'automne, les résidus de jardinage, les brindilles et le gazon sont acceptés.

Les résidus de jardin doivent obligatoirement être déposés dans des sacs de papier. Tout autre type de sacs sera refusé. Il est important de ne pas employer de ruban adhésif ou toute autre attache pour fermer les sacs.

En 2022, la Municipalité de Saint-Zotique est en période de renouvellement de contrat pour les collectes domestiques et d'objets volumineux. Pour cette raison, il est possible que certaines dates du calendrier municipal changent.



JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1 FERMÉ
2	♣ 3	1 • 4	1 5	\$ 6	7	8
9	10	11	1 2	13	1 4	15
16	17	18	19	20	1 21	22
23 30	24 31	25 7 0	1 26	27	1 28	29

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	1 4	5
6	7	3 8	1 9	10	1 1	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	1 1 2 2 2	1 23	24	2 5	26
27	28					

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	1 4	5
6	7	1 8	9 	10	1 1	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	1 0 22	2 3	24	2 5	26
27	\$ 28	1 29	30	31		

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 P	2
3	4	5	1 6	7	8	9
10	11.	12	13	14	15	16
17	18	19	1 20	21	1 22	23
24	25	1 1 2 2 6	27	28	1 29	30

MAI

	1717							
Di	im	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	
(S)	1	2	3	1 4	5	6	7	
	8	9	10	1 1	¥ 12	13	14	
	15	16	17	1 8	19	1 20	21	
VENTE	22	VENTE FERMÉ	1 0 24	1 25	26	2 7	28	
	29	30	31					

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam		
				2	3	4		
5	6	7	1 8	K 9	10	11		
12	13	14	1 5	16	1 7	18		
19	20	21 1	1 22	23	24	25		
26	27	7 \$ 0	1 29	30				

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					T V FERMÉ	2
3	4	5	1 6	7	8	9
10	11	12	1 3	J 14	1 5	16
17	18	19	1 20	21	1 22	23
24/31	25	1 1 2 2 6	1 27	28	1 29	30

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	√ 1	1 2	1 3	4	5	6
7	8	9	10	X 11	12	13
14	15	16 16	1 7	18	1 9	20
21	22	7	1 24	25	1 26	27
28	29	3 0	3 1			

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	vente 3
VENTE 4	VENTE FERMÉ	1 6	7	X 8	1 9	10
11	12	13	14	15	1 6	17
18	19	1 20	1 21	22	1 23	24
25	26	7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	T\$ ²⁸	29	30	

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam		
						1		
2	3	1 4	1 5	6	7	8		
9	10	11	1 2	J 13	1 4	15 (<u>a</u>)		
16	17	18	1 9	20	1 21	22		
23/30	24/31	1 1 2 2 5	1 26	27	1 28	29		

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	1 2	3	1 4	5
6	7	1 8	9	¥ 10	11	12
13	14	15 1 2	1 6	17	18	19
20	21	1 0 22	23	24	25	26
27	28	1 29	3 0			

DÉCEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	1 6	7	8	1 9	10
11	12	13	1 4	15	1 6	17
18	19	20	21	22	1 23	24 FERMÉ
25 FERMÉ	26	1 27	28 T	29 FERMÉ	30 FERMÉ	31

CALENDRIER 2022



Collectes des déchets domestiques



Collectes des matières recyclables



Collectes des matières organiques



Collectes des objets volumineux (inscriptions obligatoires)



Séances du conseil municipal 3º mardi du mois



Paiements de taxes 28 mars, 28 juin et 28 septembre



Bureaux fermés



Directs du maire sur Facebook



Ventes de garage 21, 22 et 23 mai 3, 4 et 5 septembre



Collectes de branches 12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre et 10 novembre



Collectes de sapins 3 au 7 janiver



Résidus de jardin 6 mai, 4 et 25 novembre



Fauchage des terrains 1er juin, 1er juillet, 1er août et 20 septembre



Collectes spéciales de carton 7 janvier et 8 juillet





Abris d'hiver Autorisés du 15 octobre au 1er mai



Stationnement en bordure de rues P Interdit entre minuit et 7 h du 15 novembre au 1er avril

* Les branches doivent obligatoirement être en bordure de rue le jeudi de la collecte à 7 h afin d'assurer le ramassage de ces dernières.

L'information peut être modifiée sans préavis.